

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022- 11

Date : 19/05/2022	Objet : ZNIEFF– Méthodologie d'élaboration des listes d'espèces faunistiques déterminantes et remarquables	Vote : favorable
----------------------	---	------------------

Présentation du dossier

La méthodologie d'élaboration des listes d'espèces faunistiques déterminantes et remarquables est présentée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) en charge du secrétariat et de l'animation de l'inventaire des ZNIEFF de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La méthodologie proposée par le CEN s'appuie sur le guide national (MNHN, 2014) et sur ses actualisations. En PACA, la première méthodologie a été validée par le CSRPN en 1996, suivie d'évolutions et d'extensions à d'autres groupes taxonomiques.

Le CEN rappelle la définition et les objectifs des espèces déterminantes et remarquables. Les espèces déterminantes sont des éléments particulièrement importants de la biodiversité régionale et permettent de disposer de critères d'identification, de délimitation et de description des ZNIEFF à l'échelle de la région. Les espèces remarquables représentent une liste complémentaire d'espèces d'intérêt patrimonial et complètent la description de chaque ZNIEFF.

Le CEN présente ensuite les pré-requis du guide national pour la définition des espèces déterminantes et remarquables puis les critères régionaux permettant d'affiner le choix des espèces. Ainsi, pour chaque espèce, les critères suivants ont été évalués :

- étendue de la répartition régionale ;
- rareté régionale ;
- représentation régionale par rapport à l'aire globale ;
- index de vulnérabilité (en PACA et en dehors) ;
- vulnérabilité de l'habitat.

La méthodologie sera mise en œuvre par des groupes d'experts, pour élaborer des propositions de listes d'espèces déterminantes et remarquables. Celles-ci feront également l'objet d'une validation en CSRPN.

Synthèse des échanges

Le CSRPN demande si une démarche similaire sera menée pour la flore. Le CEN indique que la méthodologie pour la flore et les habitats, validée par le CSRPN 2014, est toujours d'actualité. Il précise toutefois que les CBN devraient proposer une évolution de cette liste afin d'intégrer l'évolution des connaissances.

Une fois la méthodologie validée, des groupes d'experts seront chargés de l'élaboration des listes d'espèces. Le CSRPN s'interroge sur les taxons qui restent difficiles à déterminer. Le CEN indique que pour les espèces difficiles à déterminer, il y a souvent d'importantes lacunes de connaissance (biologie/écologie, répartition) ; il sera difficile de les évaluer sur la base de la méthodologie proposée. Chaque cas sera donc soumis au groupe d'experts concerné pour statuer sur les modalités de leur prise en considération.

Par ailleurs, le CSRPN demande ce qu'il en est des espèces localisées et très rares. Il y a en effet peu de données, peu d'informations sur leur chorologie et sur leur vulnérabilité. Le CEN indique que même si le niveau de connaissances est insuffisant, ces espèces pourront être intégrées dans la liste des espèces « remarquables » ; il souligne qu'il sera toutefois complexe de tenir compte de ces espèces dans la description des ZNIEFF lorsqu'elles ne sont pas précisément localisées.

Avis 2022-11 :

Le CSRPN émet un avis favorable à la méthodologie d'élaboration des listes d'espèces faunistiques déterminantes et remarquables.

**Votants : 15 / favorable : 14 / défavorable : 0 / abstention : 0. Un membre s'est retiré du vote en raison de son lien avec le dossier.*

Le président du CSRPN : Gilles Cheylan

